



Service de l'interaction citoyenne
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier du Vieux-Limoilou

No de dossier : R.C.A.1V.Q. 394

1. Date, événement et lieu	2. Origine	3. Objet
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Consultation écrite LAU <input type="checkbox"/> Tenue le 17 juin 2020 à huis clos, en visioconférence.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	<i>Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 19021Mc, R.C.A.1V.Q. 394 (Église Saint-François-d'Assise) District de Limoilou</i>

4. Présences

Membre avec droit de vote : Mmes Marjorie Ramirez, Julie Moffet, Isabelle Lussier et MM. Raymond Poirier, Michaël Gosselin, Martin Claveau, Ghislain Hudon, Pascal Marier-Dionne et Sébastien Lachance

Membre sans droit de vote : Mme Suzanne Verreault, membre du comité exécutif et conseillère du district de Limoilou

Personne-ressource : M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Gestion du territoire

Animation et préparation du rapport : Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

5. Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la Politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique écrite.
- Fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire.
- Mention que le projet de Règlement R.C.A.1V.Q. 394 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.1V.Q. 394 par la personne-ressource.

6. Recommandation du mandaté

À la majorité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le projet de Règlement R.C.A.1V.Q. 394.

7. Options soumises au vote

8. Description des options

Option	Nombre de votes
A.	8
B.	0
C.	0
Abstention	1
Total	9

Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification

Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

Option C – Autre option

9. Questions et commentaires du conseil d'administration

Un administrateur demande de spécifier la limitation de hauteur et le nombre d'unité de logements dans ce nouveau projet.

Réponse de la Ville : Le projet mentionne que la hauteur maximum dans la zone est de 15 m et que le nombre maximal de logements dans un bâtiment isolé est de 20.

Un administrateur se dit satisfait du projet car c'est ce qui avait été recommandé par le conseil de quartier.

10. Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Approuvé par :

Signé :

Raymond Poirier
Président
Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
18 juin 2020

Préparé par :

Signé :

Anne Pelletier
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne
18 juin 2020